Josiane KIEFFER
2 rue de la Fraternité
68310 Wittelsheim

A

Commission d'enquête MDPA de 2023
Monsieur Thierry TOURNIER président
Madame Brigitte REIBEL,
Messieurs Jean Claude MOUTENET,
Yves GOBILLON, Jean Luc STINTZY

Objet : enquête publique relative à la demande d'autorisation de prolongation, pour une durée illimitée, du stockage souterrain de produits dangereux non radioactifs à Wittelsheim présentée par la société MDPA

Wittelsheim, le 8 mai 2023

Madame et messieurs les commissaires enquêteurs,

Je siège à la CSS Stocamine mandatée par la CLCV dans le collège des riverains depuis de nombreuses années et souhaite verser ma contribution à l'enquête publique en cours. La CSS (Commission de Suivi de Site) en tant que telle donnera un avis sur le bilan écologique et l'exposé des solutions alternatives en sa séance du 10 mai matin. La CSS présidée par le préfet est composée de 5 collèges : administration, élus, employeur, salariés et associations. Chaque collège comprend 5 membres donc 5 voix., c'est dire que les 5 voix des associations sur 25 sont minoritaires.

Cette nouvelle concertation est la troisième avec la même question posée. Je vous demande donc pour la troisième fois de ne pas donner l'autorisation de laisser les 42000 tonnes de déchets très dangereux au fond de la mine à Wittelsheim pour une durée illimitée.

Madame S. ROYAL ministre de l'Environnement, à la suite de la concertation publique, en 2014 nous écrivait avoir entendu la population et consciente de la dangerosité des déchets arséniés et mercuriels et demandait le retrait de 93 % du mercure (sa lettre du 9 août 2014). L'expertise qui suit diligentée par Stocamine affirmera que les déchets initialement répertoriés « 6964 tonnes arséniés et mercuriels » ne contiennent pas de mercure. Donc on laissera les 6964 tonnes d'arsenic dans le stockage.
Retirer 2097 tonnes = 93% du mercure c'est laisser 41900 tonnes de déchets dangereux qui pollueront l'eau, l'air et le sol.

Régulièrement les MDPA font des communiqués alarmants sur les difficultés minières croissantes et les surcoûts prévisibles.
Les difficultés minières ont été résolues lors du déstockage du mercure à l'époque cela nous avait été affirmé en CSS en 2017. Certes les MDPA nous ont présenté de nombreuses études qui vont toutes dans le même sens celui du confinement.
De 2014 à 2017 les mineurs manipulaient les déchets, les reconditionnaient, les stockaient provisoirement, les triaient pour en ressortir le mercure et remiser définitivement les autres. Les manipuler une seule fois aurait été de bon sens ! Des contenants remontés ont été redescendus faute de destination. Quel gâchis !
Des opérateurs de Saarmontan nous disaient que c'était du travail minier sans plus de difficultés et que tout aurait pu être déstocké et pourra encore l'être.

En CSS janvier 2021 les MDPA présentaient l'expertise TRACTEBEL de faisabilité du déstockage hors bloc 15 moyennant l'emploi de matériel plus récent et plus de mineurs.

Nous demandons donc le déstockage des 42000 tonnes restantes y compris les 1800 tonnes du bloc15.Le bloc 15 pouvant être déstocké, ailleurs cela se fait par robots et pelleteuses télécommandées*.*

Les études jointes à cette enquête publique soulignent toutes la possibilité de remontée de saumure polluée par les déchets dans la nappe phréatique malgré les barrages de béton.

L'INERIS en janvier 2023 dit « dans ce contexte, le rôle des barrières de confinement qui auront été mis en place pour isoler le site de stockage sera d'empêcher la percolation de la saumure à travers les déchets pendant la phase d'ennoyage, puis de décaler dans le temps la mise en contact des déchets avec la saumure »
Donc les barrières ne feront que retarder la pollution.
Les études de dispersion des polluants ont été réalisées sur la base des modélisations de la dispersion du mercure montrant que le panache contaminé aurait une superficie de 30 km2 et qu'elle se localiserait dans les communes de Wittelsheim, Staffelfelden, Wittenheim et Ensisheim. Il y est rappelé que « l'étude de modélisation (en 2013) a spécifié qu'aucun dépassement des seuils règlementaires en vigueur dans le cadre d'une consommation humaine ne serait observée à 1000 ans pour les éléments considérés à savoir cuivre, baryum, nickel, plomb, bismuth, cobalt, cadmium, arsenic, argent, cyanure-, chrome, mercure, antimoine »
Qu'en est il des métaux lourds présents dans les 21000 tonnes de REFIOMS puisque non stabilisés ?
Qu'en est il des 3773 tonnes d'amiante qui en solution dans l'eau provoquent des cancers digestifs ?
Qu'en est il des 6874 tonnes de déchets arséniés ? L'arsenic des rejets de la mine de Salsigne ayant provoqué des cancers dans la population par pollution de la terre et de l'eau et connus si longtemps après la fermeture.
Les modélisations à partir des modélisations mercure peuvent-elles s'appliquer à tous les produits ? Quid de l'effet cocktail lors que cela se mélangera à l'eau de la nappe déjà considérée comme très vulnérable à la pollution ?
Ce ne sont que des calculs de laboratoire !!

Qu'en est il de la saisine en mars 2022 de l'office central de lutte contre les atteintes à la santé publique par le pôle régional environnement du parquet de Strasbourg dans le cadre de l'enquête pénale en cours sur la nature des déchets enfuis dans le site ?
Les MDPA prévient de confiner sans la réponse attendue du parquet.

Il est prévu d'injecter 130000 M3 de béton dans le fond de la mine pour emmurer les déchets.
Concernant ces barrières de béton pour le confinement : il y aura apport d'eau donc des dangers nouveaux, au fond de la mine et aussi pour les opérateurs. Cela a été étudié dans l'étude CURIUM de septembre 2021 qui souligne les dangers de l'apport d'eau sur les REFIOMS non stabilisés et sur le mercure.

Dans synthèse 54 page2 : « la composition réelle des déchets n'étant pas parfaitement connue, des produits présents non référencés (dans les FID) pourraient avoir une incidence et engendrer potentiellement une brève hausse de la concentration en cyanure. Quant à la génération de gaz irritant, celle-ci n'est pas à exclure non plus avec notamment l'hydratation des REFIOMS par le coulis. C'est pourquoi nous préconisons les mesures de préventions / protections suivantes … voir la suite très importante de la page.2 en matière de protection des intervenants et en matière de protection de l'environnement.

Donc la mise en place des barrières de béton présente aussi des dangers pour les intervenants et nous fait préconiser le déstockage total y compris le bloc 15.

L'autorité environnementale (AE) dans son avis délibéré du 24 novembre 2023, (3 - ème avis) souligne que « l'évaluation des risques de sécurité et environnementale » est limitée et que le résumé non technique et l'étude d'impact et leur rédaction est orientée pour présenter la solution retenue comme seule option rationnelle.

Les MDPA prévoient la surveillance de l'ennoyage et de la qualité de la nappe autour des puits jusqu'en 2030 avant de les transférer à l'Etat.

Après lecture des études présentées par les MDPA, je suis encore plus inquiète quant à l'avenir environnemental de notre cadre de vie et celui de nos descendants.

Il s'agit de préserver l'air, le sol et l'eau de la plus grande nappe d'Europe.
Au vu de tout ce que soulevé je demande à la commission d'enquête de ne pas autoriser pour une durée illimitée le stockage souterrain dans la commune de Wittelsheim et de préconiser le déstockage total des 42000 tonnes.

Dans l'espoir d'avoir su retenir votre attention, je vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée

Josiane KIEFFER
Mandatée CLCV à la CSS